

A Villepreux, le 15 Avril 2009,

Objet : Annulation Partielle du Conseil Municipal de la Commune de Villepreux en date du 26 mars 2009

Madame la Préfète,

C'est en tant que Présidentes du Groupe PS et divers gauche que nous intervenons auprès de vous pour dénoncer certains faits lors du dernier conseil municipal du 26 mars dernier.

1^{er} point

Lors de ce Conseil Municipal, Mlle Elise Pelé a été déclarée absente. Or, d'après les informations que nous avons eues, cette conseillère municipale de la majorité a donné la veille du Conseil sa lettre de démission au Maire.

M Mirambeau a, semble-t-il, volontairement omis d'informer le Conseil Municipal de cette démission.

Nous vous saurions gré de demander à M Mirambeau des explications claires et précises sur cette situation.

2^{ème} point

L'article L2121-14 alinéas 2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Or, lors du conseil municipal du 26 mars au moment de l'ouverture des débats sur le compte administratif, la séance a bien été présidée par M Mirambeau, Maire de Villepreux ; Mme Sylvie Sevin ne prenant la présidence qu'au moment du vote.

Même si M Mirambeau pouvait assister à la partie de séance au cours de laquelle le conseil municipal examinait le compte administratif, il n'aurait pas dû intervenir dans ce débat.

Cette formalité administrative n'ayant pas été respectée par M Mirambeau, nous vous remercions de bien vouloir lui rappeler les règles d'organisation des débats et de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

A défaut, nous nous verrions contraints de demander au tribunal administratif l'annulation de cette délibération (Conseil d'Etat 28 Juillet 1999, Commune de Cugnaux).

3^{ème} point : convocation du conseil d'administration du CCAS

Le Conseil d'administration du CCAS s'est déroulé le 25 mars 2009 ; l'ordre du jour concernait en priorité le vote du budget.

Or vous le savez, le budget est constitué principalement de la subvention accordée par la Commune.

Il est paradoxal que le CA du CCAS de Villepreux -se soit prononcé sur un budget ... non encore voté par le conseil municipal de la commune...

Il s'agit de nouveau de la part de M Mirambeau et de son équipe d'une nouvelle méconnaissance de l'application de la législation.

S'agissant d'une erreur purement formelle, nous l'invitons à procéder à une nouvelle convocation du CA du CCAS pour discuter à nouveau du budget.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à notre requête,

Nous vous prions de bien vouloir, Madame la Préfete, à l'assurance de notre parfaite considération.

Michèle Valladon
Conseillère Régionale
Conseillère municipale
Présidente du groupe socialiste

Annick Omond
conseillère municipale
Présidente du groupe divers gauche

Copie pour information : les Nouvelles de Versailles, Le Parisien